



Pacte de stabilité

La Présidence, à travers un Conseiller, a appelé pour un pacte de stabilité avant que la HCC ne sorte sa décision sur la déchéance du Président de la République. Le Conseiller du Président a proposé "*le retour à la normalité*" comme ce qui devait se dérouler depuis le début du mandat du Président Hery Rajaonarimampianina.

Par ailleurs, les murs ayant des oreilles m'ont rapporté que la Présidence a fait des pressions comme pas possibles auprès de la HCC pour retarder l'annonce de sa décision, hier. Il a même été question d'un discours à la nation du président au bord de la déchéance. Mais il n'a pas eu lieu. Qu'aurait-il pu dire encore d'ailleurs, sinon jeté plus d'huile sur le feu ?

La réponse des partis majoritaires à l'Assemblée nationale, cette famille politique qu'il a rejetée sans état d'âme, se trouve à la Une du journal ci-après:



PROPOSITION POUR UNE STABILITE PERENNE DES INSTITUTIONS DE LA REPUBLIQUE DE MADAGASCAR

1. Convaincu de la nécessité pour la société Malagasy de retrouver et maintenir une paix durable dans le respect des valeurs et principes fondamentaux traditionnels basés sur le fanalaky Malagasy ;
2. Reconnaisant que les efforts entrepris pour la relance socioéconomique sont porteurs d'espoir et méritent le soutien du peuple ;
3. Reconnaisant le rôle représentatif des députés pour l'éducation civique, l'encouragement de la participation citoyenne à la vie publique et politique, la promotion à la formation de la volonté politique du peuple ;
4. Conscient que le litige entre les institutions et les conséquences qui s'ensuivent vont au détriment du développement du pays ;
5. Conscient que la réconciliation nationale prime avant toute considération et intérêts personnels ;
6. Les parties en rupture de confiance s'accordent que le problème politique ayant généré la motion de destitution nécessite un accord politique. Deux solutions se présentent dans le présent cas d'urgence : soit (i) le Président dissout l'Assemblée nationale et l'on procède à une nouvelle élection législative. L'échec de l'électorale ne garantit aucunement l'émergence d'une nouvelle majorité présidentielle ; soit (ii) le quarante-deux mois de la fin de son mandat, le Président préfère composer avec l'actuelle Assemblée nationale et opte pour le présent pacte de stabilité au profit de l'intérêt supérieur de la Nation.
7. Le pacte de stabilité est accepté d'appuyer sur la représentativité des partis ou groupement de partis, selon les termes de la Haute Cour Constitutionnelle au sein de l'Assemblée nationale. Ces groupes de partis, partis politiques ou associations prennent de ce fait, leurs responsabilités et s'engagent à soutenir la politique du Président puis collaborer avec la pour ensemble, mettre en oeuvre le plan national de développement, la politique générale de l'Etat et les plans de mise en oeuvre y afférents.
8. La représentativité s'étend alors au sein et dans toutes les institutions de la République pour être ainsi pérenne, fidèle et loyale.
9. Les parties en présence justifient l'adoption du présent pacte aux fins d'apaiser les tensions, garantir l'équilibre constitutionnelle de pouvoir et surtout favoriser l'efficacité des actions au bénéfice du bien-être socioéconomique du peuple.
10. Le présent pacte de stabilité est un engagement pour être adopté et appliqué comme élément de fondement démocratique de la République.
- Critères de sélection pour l'équilibre du pouvoir**
11. La stabilité des institutions s'exigence avec et par les représentants majoritaires au sein de l'Assemblée nationale. Mémoires doivent traduire les principes de la bonne gouvernance et la redoutable sociale. Cette stabilité se doit d'être pérenne, fidèle et loyale pour prévenir tout changement de position durant le mandat électif restant des députés.
12. Il impose donc de rendre professionnel l'exercice de parti politique pour l'éducation citoyenne et l'appui à la réalisation des programmes de développement du pays. A cet effet, les critères ci-après sont établis pour la formation d'une majorité stable et pérenne au sein de l'Assemblée nationale :

